

VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI

Règlement de Zonage 1470-11

Version finale

Août 2011

20 juin 2011	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement et avis de motion
28 juin 2011	Avis public pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
7 juillet 2011	Tenue de l'assemblée publique de consultation
11 juillet 2011	Adoption du 2 ^e projet de règlement
19 juillet 2011	Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire
22 août 2011	Adoption du règlement et transmission à la M.R.C. pour l'obtention d'un certificat de conformité
28 sept. 2011	Entrée en vigueur

AMENDEMENTS

ZONAGE 1470-11 (Vigueur 28-09-2011)	
Amendements	Entrée en vigueur
Règlement 1477-11	27-02-2012
Règlement 1478-11	27-02-2012
Règlement 1497-12	12-07-2012
Règlement 1502-12	18-09-2012
Règlement 1509-12	04-12-2012
Règlement 1535-13	25-06-2013
Règlement 1539-13	Remplacer par règlement 1569-14
Règlement 1545-13	20-03-2014
Règlement 1569-14	05-08-2014
Règlement 1572-14	10-09-2014
Règlement 1578-14	17-11-2014
Règlement 1581-14	30-04-2015
Règlement 1603-15 - OMNIBUS	15-07-2015
Règlement 1608-15	15-07-2015
Règlement 1616-15 - Zone 145 Cv	22-02-2016
Règlement 1619-15 - Zone 13 V	22-02-2016
Règlement 1648-16 - Zone 503 C	21-09-2016
Règlement 1650-16 – Zone 20-2 Pu	05-10-2016
Règlement 1674-17 Piscine - Spa - Terrasses, etc.	23-05-2017
Règlement 1676-17 Demande à portée collective CPTAQ no 376046	12-07-2017
Règlement 1695-17 remplace le règlement 1684-17 Bâtiments principaux, bâtiments accessoires, zones de contraintes, garde d'animaux, réseau routier supérieur et modification certaines zones.	18-10-2017

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES	ii
RÈGLEMENT DE ZONAGE	1
CHAPITRE 1	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES	2
1.1 PRÉAMBULE	2
1.2 TITRE DU RÈGLEMENT	2
1.3 ENTRÉE EN VIGUEUR	2
1.4 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS	2
1.5 TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT	2
1.6 BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS, TERRAINS ET EMBLEMES AFFECTÉS	2
1.7 ANNULATION	2
1.8 AMENDEMENTS	2
1.9 RÈGLEMENTS ET LOIS	3
1.10 APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats	3
1.11 RENVOI	3
CHAPITRE 2	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
2.1 NUMÉROTATION DU RÈGLEMENT	4
2.2 PLANS ET GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée	4
2.3 PLAN DE ZONAGE	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones	4
2.3.2 Zone et secteur	4
2.3.3 Identification des zones	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones	5
2.4 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	5
2.4.1 Généralités	5
2.4.2 Usages autorisés	6
2.4.3 Usages spécifiquement permis ou exclus	6
2.4.4 Normes d'implantation	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières	6
2.5 INCOMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES	6
2.6 INTERPRÉTATION DU TEXTE	6
2.7 INTERPRÉTATION DES TABLEAUX	7
2.8 UNITÉ DE MESURE	7
2.9 INTERPRÉTATION DES MOTS, TERMES OU EXPRESSIONS	7
CHAPITRE 3	36
CLASSIFICATION DES USAGES	36
3.1 CLASSIFICATION DE RÉFÉRENCE	36
3.2 INTERPRÉTATION	36
3.3 CLASSES, SOUS-CLASSES ET USAGES	36
3.3.1 Classe d'usages résidentiels	36
3.3.1.1 Sous-classes résidentielles :	36
3.3.2 Classe d'usages liés au commerce et aux services	37
3.3.2.1 Sous-classe 1 : commerce de détail	37
3.3.2.2 Sous-classe 2 : commerce de gros	37
3.3.2.3 Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds	37
3.3.2.4 Sous-classe 4 : services	38
3.3.2.5 Sous-classe 5 : Hébergement et restauration	39
3.3.2.6 Sous-classe 6 : communications et transports en commun	40
3.3.3 Classe d'usages industriels	41

3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante	42
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante	43
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage	43
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive	43
3.3.4	Classe d'usages communautaires	43
3.3.4.1	Sous-classe 1 : services publics	43
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation	44
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel	44
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, arènes et installations sportives	44
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques	44
3.3.5.4	Sous-classe 4 : conservation et récréation extensive	44
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers	45
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture	45
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt	45
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage	45
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation	45
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains	45
CHAPITRE 4	46
DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE		
4.1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	46
4.1.1	Usages principaux autorisés	46
4.1.2	Dispositions générales relatives au bâtiment principal	46
4.1.2.1	Nombre de bâtiments principaux par terrain	46
4.1.2.2	Emplacement d'un bâtiment principal	46
4.1.2.3	Hauteur maximale d'un bâtiment principal	47
4.1.2.4	Niveau d'un bâtiment principal	47
4.1.2.5	Intégration architecturale des bâtiments	48
4.1.2.6	Dispositions relatives aux toits-terrasses	48
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges	48
4.1.3.1	Dispositions générales	48
4.1.3.2	Marge avant	48
4.1.3.3	Marges latérales	49
4.1.3.4	Marge arrière	49
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	49
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	49
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	49
4.1.4.1	Superficie	49
4.1.4.2	Largeur minimale	50
4.1.5	Dispositions générales relatives aux bâtiments accessoires	50
4.1.5.1	Présence d'un bâtiment principal	50
4.1.5.2	Nombre de bâtiments accessoires par terrain	50
4.1.5.3	Conversion des bâtiments accessoires	50
4.1.5.4	Dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto	50
4.1.5.5	Dispositions spécifiques relatives à une serre domestique	51
4.1.5.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires	51
4.2	USAGES AUTORISÉS OU INTERDITS DANS LES COURS	52
4.2.1	Dispositions générales	52
4.2.2	Cour avant	53
4.2.2.1	Usages autorisés	53
4.2.2.2	Usages formellement interdits	54
4.2.2.3	Emplacement transversal	54
4.2.3	Cours latérales	54
4.2.3.1	Usages autorisés	54
4.2.3.2	Disposition applicable aux emplacements d'angle	55
4.2.4	Cour arrière	56
4.2.4.1	Usages autorisés :	56
4.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES	56
4.3.1	Lignes de transport d'énergie	56
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle	56

4.3.3	Protection des bornes-fontaines	56
4.3.4	Aménagement des aires libres	56
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité	57
4.3.5.1	Certificat d'autorisation	57
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain	57
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement	57
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) mètres d'un talus existant	58
4.3.5.5	Clôtures et sécurité	58
4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés	58
4.3.6.1	Plantations interdites	58
4.3.7	Dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai	58
4.3.7.1	Application	58
4.3.7.2	Matériaux autorisés	60
4.3.7.3	Aménagement des terrains	60
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement	60
4.3.8.1	Cadre d'application	60
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement	60
4.3.8.3	Dispositions particulières	61
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes	65
4.3.9.1	Dispositions générales	65
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation	67
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame)	68
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles	68
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule	68
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage	69
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable	69
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur	70
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles	70
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise	70
4.3.11	Conteneurs à déchets	71
4.3.11.1	Dispositions générales	71
4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction	71
4.3.12	Garde d'animaux pour des fins domestiques	71
4.4	USAGES PROVISOIRES	72
4.4.1	Nature des usages provisoires	72
4.4.2	Certificat d'autorisation	72
4.4.3	Dispositions générales	73
4.4.3.1	Nature des installations	73
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques	73
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation	73
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers	73
4.4.5.1	Dispositions générales	73
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël	73
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration	73
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière	74
4.4.7	Cirque et carnaval	74
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier	74
4.4.8.1	Nature des installations	74
4.4.8.2	Durée et activités	74
4.4.8.3	Implantation	74
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	74
4.4.9.1	Dispositions générales	74
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature	75
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature	75
4.5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES À CONTRAINTES	75

4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risques de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	75
4.5.1.1	Dispositions générales	75
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol	75
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque.....	79
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente	80
4.5.2	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES COMPORTANT DES RISQUES CONNUS D'INONDATION.....	80
4.5.2.1	Identification des zones d'inondation	80
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés	81
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt	83
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique.....	84
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi.....	87
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique	88
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique	89
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation	92
4.5.4.1	Territoire assujetti.....	92
4.5.4.2	Autorisation préalable.....	93
4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés.....	93
4.5.4.3.1	Exception.....	93
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation	93
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur.....	93
4.5.5.1	Territoire assujetti.....	93
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement	94
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT.....	94
4.5.6.1	Territoire assujetti.....	94
4.5.6.2	Autorisation de la MRC	94
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers	94
4.5.6.4	Principe de réciprocité.....	94
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication	94
4.5.7.1	Territoire assujetti.....	94
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures	95
4.5.7.3	Principe de réciprocité.....	95
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine	95
4.5.8.1	Territoire assujetti.....	95
4.5.8.2	Autorisation préalable.....	95
4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés.....	95
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts.....	95
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique.....	96
4.5.8.7	Règles minimales d'implantation.....	96
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques.....	96
4.5.9.1	Territoire assujetti.....	96
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation.....	96
4.5.9.3	Principe de réciprocité.....	97
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles	97
4.5.10.1	Territoire assujetti.....	97
4.5.10.2	Constructions et ouvrages.....	97
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation.....	97
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche	97
4.5.11.1	Territoire assujetti.....	97
4.5.11.2	Règles générales d'implantation	97
4.5.11.3	Travaux d'abattage.....	97
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risques de mouvement de sol (zone d'érosion) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	98

	4.5.12.1 Territoire assujéti.....	98
	4.5.12.2 Constructions, ouvrages et travaux autorisés.....	98
4.6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RIVES ET AU LITTORAL.....	98
	4.6.0 Généralités.....	98
	4.6.1 Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau.....	100
	4.6.2 Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau.....	101
4.7	DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUVRAGES COLLECTIFS DE CAPTAGE D'EAU (PRISE D'EAU).....	102
	4.7.1 Territoire assujéti.....	102
	4.7.2 Détermination de l'aire d'alimentation.....	102
	4.7.3 Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés.....	102
4.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RÉSERVOIRS D'HUILE ET DE PROPANE.....	102
	4.8.1 Dans le cas d'un usage résidentiel.....	102
	4.8.2 Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement.....	103
4.9	POSTES DE POMPAGE, POSTES DE CONTRÔLE ET BÂTIMENTS SIMILAIRES.....	104
4.10	PROTECTION DES BOISÉS ET DES ARBRES.....	104
4.11	DISPOSITIONS PORTANT SUR LA SÉCURITÉ DES CLÔTURES OU DES BARRIÈRES OBSTRUANT UN CHEMIN.....	104
4.12	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX NUISANCES.....	104
	4.12.1 Territoire assujéti.....	104
	4.12.2 Règle générale.....	104
4.13	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES AUX ABORDS DES LACS ET COURS D'EAU SUR TERRES PUBLIQUES.....	105
	4.13.1 Territoire assujéti.....	105
	4.13.2 Règles d'implantation.....	105
	4.13.3 Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques.....	105
CHAPITRE 5.....		106
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS.....		106
5.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	106
5.2	MARGES.....	106
	5.2.1 Marge avant.....	106
	5.2.2 Marges latérales.....	106
	5.2.3 Marge arrière.....	106
	5.2.3.1 Dispositions générales.....	106
	5.2.3.2 Emplacements de forme irrégulière.....	106
	5.2.4 Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	106
	5.2.5 Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications.....	106
5.3	SUPERFICIE ET DIMENSIONS MINIMALES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL.....	106
	5.3.1 Superficie.....	106
	5.3.2 Largeur et profondeur minimales.....	107
5.4	DENSITÉ RÉSIDENTIELLE NETTE.....	107
	5.4.1 Disposition générale.....	107
	5.4.2 Identification des classes de densité.....	107
5.5	BÂTIMENTS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS.....	108
	5.5.1 Dispositions générales.....	108
	5.5.1.1 À l'intérieur du périmètre d'urbanisation.....	108
	5.5.1.2 À l'extérieur du périmètre d'urbain.....	114
	5.5.2 Constructions et usages complémentaires aux usages résidentiels.....	121
	5.5.2.1 Garage temporaire hivernal.....	121
	5.5.3 Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	122
	5.5.3.1 Clôtures interdites.....	122
	5.5.3.2 Aménagement et entretien.....	122
	5.5.3.3 Normes d'implantation et d'aménagement.....	122
	5.5.4 Espace libre commun.....	124
	5.5.5 Piscines.....	125
	5.5.5.2 Superficie.....	125
	5.5.5.3 Implantation d'une piscine et du pont soleil.....	125
	5.5.5.4 (Abrogé).....	126
	5.5.5.5 (Abrogé).....	126
	5.5.5.6 Aménagement relatif à la sécurité.....	126
	5.5.5.7 Autres exigences.....	129

	5.5.5.8 (Abrogé).....	129
5.5.6	Bassin d'eau.....	129
	5.5.6.1 Certificat d'autorisation.....	129
	5.5.6.2 Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager.....	129
5.5.7	Dispositions applicables aux terrasses.....	130
	5.5.7.1 Disposition générale.....	130
	5.5.7.2 Normes d'implantation et superficie.....	130
5.5.8	Dispositions relatives au stationnement.....	131
	5.5.8.1 Nombre de cases requises.....	131
	5.5.8.2 Implantation.....	131
	5.5.8.3 Stationnement de véhicules lourds.....	131
	5.5.8.4 Aménagement et revêtement.....	132
5.5.9	Dispositions relatives à l'affichage.....	132
5.5.10	Dispositions relatives à l'implantation des antennes.....	132
5.6	USAGES SECONDAIRES.....	133
	5.6.1 Nature des usages secondaires.....	133
	5.6.2 Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences unifamiliales isolées et jumelées.....	134
	5.6.3 Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences comportant deux logements et plus, des résidences mobiles (unisectionnelles) et des résidences de villégiature.....	134
	5.6.4 Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences communautaires.....	134
	5.6.5 Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire.....	134
	5.6.5.1 Dispositions générales.....	134
	5.6.5.2 Dispositions particulières.....	135
	5.6.6 Ajout d'un logement dans une résidence unifamiliale isolée.....	136
5.7	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS MOBILES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.....	136
	LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE SECTION NE S'APPLIQUENT QUE POUR LES MAISONS MOBILES IMPLANTÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN, TEL QU'IL EST IDENTIFIÉ AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME EN VIGUEUR.....	136
	5.7.1 Préparation de l'emplacement.....	136
	5.7.2 Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme.....	136
	5.7.3 Longueur et largeur minimale.....	136
	5.7.4 Ceinture de vide technique.....	136
	5.7.5 Implantation.....	136
	5.7.6 Hauteur d'une maison mobile.....	137
	5.7.7 Annexes.....	137
	5.7.8 Agrandissement d'une maison mobile.....	137
	5.7.9 (Abrogé).....	137
	5.7.9 Réservoirs.....	137
	5.7.10 Foyers extérieurs.....	137
5.8	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX USAGES RÉSIDENTIELS SITUÉS SUR UN EMBLEMMENT RIVERAIN (ADJACENT OU À MOINS DE 30 MÈTRES D'UN PLAN D'EAU LAC OU COURS D'EAU) ET À L'EXTÉRIEUR D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.....	137
	5.8.1 Dispositions applicables à l'implantation des bâtiments accessoires.....	137
	5.8.2 Couvert végétal.....	138
5.9	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX ENSEMBLES DE VILLÉGIATURE COLLECTIVE.....	138
	5.9.1 Définition.....	138
	5.9.2 Implantation.....	138
	5.9.3 Construction et type architectural.....	138
5.10	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING.....	139
	5.10.1 Dispositions générales.....	139
	5.10.2 Certificat d'autorisation.....	139
	5.10.3 Conditions reliées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé.....	139
	5.10.4 Stationnement et remisage d'un véhicule de camping.....	140
5.11	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX GÎTES TOURISTIQUES, PENSIONS DE FAMILLE ET TABLES CHAMPÊTRES ET PENSIONS DE FAMILLE DE 4 CHAMBRES OU MOINS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL.....	140
	5.11.1 Autorisation des gîtes touristiques et tables champêtres et pensions de famille.....	140
	5.11.2 Lois et règlements applicables.....	140

5.11.3	Dispositions applicables au stationnement	140
5.11.4	Dispositions applicables à l'affichage	140
5.11.5	Dispositions inspirées du règlement sur les établissements touristiques et applicables à tout gîte touristique quel que soit le nombre chambres, de même qu'à toute pension de famille de moins de 9 chambres	141
5.11.6	Activités extérieures	141
CHAPITRE 6		142
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES		142
6.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	142
6.2	MARGES	142
6.2.1	Marge avant	142
6.2.2	Marges latérales	142
6.2.2.1	Disposition générale	142
6.2.2.2	Cas de contiguïté	142
6.2.3	Marge arrière	142
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	142
6.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL	142
6.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE	142
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire	142
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	142
	Pour l'ensemble du territoire, les bâtiments accessoires doivent être agencés au bâtiment principal par la conformation des toitures, les matériaux de revêtement extérieur et la fenestration	142
6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires	142
6.4.2.2	Nombre	143
6.4.2.3	Hauteur	143
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	143
6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses	143
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	143
6.4.4.1	Clôtures interdites	143
6.4.4.2	Aménagement et entretien	144
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement	144
6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement	144
6.4.5.1	Dispositions générales	144
6.4.5.2	Dispositions particulières	144
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	145
6.4.6.1	Disposition générale	145
6.4.6.2	Situation	145
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	145
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur	146
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes	146
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage	146
6.4.9.1	Dispositions générales	146
6.5	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	150
6.5.1	Usages secondaires autorisés	150
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire	150
6.5.2.1	Conditions générales	150
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins	151
6.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES COMMERCIAUX	151
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées	151
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement	151
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment	152
6.6.1.3	Autres dispositions	152
6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles	152
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement	152
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment	152
6.6.2.3	Autres dispositions applicables	153
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	153
6.6.3.1	Dispositions générales	153

6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public"	153
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires	154
6.7	DISPOSITION APPLICABLES AUX LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT UTILISÉ PRINCIPALEMENT À DES USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE	154
6.8	PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN VIGUEUR DANS LA ZONE 140-1 C	154
	CHAPITRE 7	155
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS	155
7.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	155
7.2	MARGES	155
7.2.1	Marge avant	155
7.2.2	Marges latérales	155
7.2.2.1	Disposition générale	155
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus	155
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs	155
7.2.3	Marge arrière	155
7.2.3.1	Disposition générale	155
7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation	155
7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	155
7.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL	155
7.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES INDUSTRIELS	156
7.4.1	Usage principal et usage complémentaire	156
7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	156
	Pour l'ensemble du territoire, les bâtiments accessoires doivent être agencés au bâtiment principal par la conformation des toitures, les matériaux de revêtement extérieur et la fenestration	156
7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires	156
7.4.2.2	Nombre	156
7.4.2.3	Abrogé	156
7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	156
7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme	156
7.4.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	156
7.4.3.1	Clôtures interdites	156
7.4.3.2	Aménagement et entretien	157
7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	157
7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	157
7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	158
7.4.4.1	Dispositions générales	158
7.4.4.2	Dispositions particulières	158
7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	158
7.4.5.1	Disposition générale	158
7.4.5.2	Situation	158
7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	158
7.4.6	Aires d'entreposage extérieur	159
7.4.6.1	Localisation	159
7.4.6.2	Étalage en cour avant	159
7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage	159
7.4.7.1	Enseignes autorisées	159
7.4.7.2	Nombre	159
7.4.7.3	Aire des enseignes	159
7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus	160
7.5	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	160
7.5.1	Nature	160
7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire	160
7.5.2.1	Dispositions générales	160
7.5.2.2	Normes d'implantation	160
7.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'INDUSTRIE EXTRACTIVE	161

7.6.1	Certificat d'autorisation.....	161
7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	161
7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation	161
7.6.1.3	Permis et certificats en vertu de l'application de lois et règlements des gouvernements supérieurs.....	161
7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation.....	161
7.6.3	Zonage	161
7.6.4	Normes d'implantation	162
7.6.4.1	Distances minimales des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires	162
7.6.4.2	Milieu hydrique	162
7.6.4.3	Prises d'eau.....	162
7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation.....	162
7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière	163
7.6.4.7	Terrains voisins	163
7.6.4.8	Agrandissements.....	163
7.6.4.9	Règle de réciprocité	163
7.6.5	Restauration du sol	164
7.6.5.1	But.....	164
7.6.5.2	Obligations	164
7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol.....	164
7.6.5.4	Pente	164
7.6.5.5	Délai de restauration.....	164
7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte	164
7.6.5.8	Plans d'eau.....	165
7.6.5.9	Végétation	165
7.6.5.10	Esthétique	165
7.6.5.11	Propreté.....	165
7.6.5.12	Modifications du plan de restauration	165
7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières	166
7.6.7	Heures d'exploitation.....	166
7.6.8	Garanties et utilisation	166
7.6.8.1	Utilisation de la garantie	166
7.6.8.2	Préavis.....	166
7.6.8.3	Remise de la garantie	166
7.6.8.4	Garantie en vigueur.....	166
7.6.8.5	Responsabilité.....	167
7.7	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ATELIERS DE RÉPARATION AUTOMOBILE	167
7.7.1	Accès	167
7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes.....	167
7.7.3	Entreposage.....	167
7.8	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES-TAMPONS INDUSTRIELLES	167
7.8.1	Disposition générale	167
7.8.2	Aménagement.....	168
7.8.3	Constructions prohibées	168
7.9	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE DE PROTECTION AU POURTOUR DES CIMETIÈRES AUTOMOBILES	168
7.9.1	Aménagement.....	168
7.10	DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AUX BRUITS ET AUX ODEURS.....	168
	CHAPITRE 8	169
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION.....	169
8.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	169
8.2	MARGES.....	169
8.2.1	Marge avant	169
8.2.2	Marges latérales	169
8.2.2.1	Disposition générale.....	169
8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus.....	169
8.2.3	Marge arrière.....	169

8.2.3.1	Disposition générale.....	169
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	169
8.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL.....	169
8.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS.....	169
8.4.1	Usage principal et usage accessoire.....	169
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	170
8.4.2.1	Dispositions générales.....	170
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	170
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	170
8.4.3.1	Clôtures interdites.....	170
8.4.3.2	Aménagement et entretien.....	170
8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement.....	171
8.4.4	Piscines.....	171
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	171
8.4.5.1	Dispositions générales.....	171
8.4.5.2	Dispositions particulières.....	172
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules.....	172
8.4.6.1	Dispositions générales.....	172
8.4.6.2	Situation.....	172
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	172
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	173
8.4.7.1	Enseignes autorisées.....	173
8.4.7.2	Nombre.....	173
8.4.7.3	Aire des enseignes.....	173
8.5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES.....	174
8.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES DE CONSERVATION.....	174
8.7	AMÉNAGEMENT PAYSAGER.....	174
8.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING.....	174
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé.....	175
8.9	HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIR.....	175
	CHAPITRE 9.....	177
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS.....	177
9.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	177
9.2	MARGES.....	177
9.2.1	Marge avant.....	177
9.2.2	Marges latérales.....	177
9.2.3	Marge arrière.....	177
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	177
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.....	177
9.2.6	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	177
9.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS.....	177
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire.....	177
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	178
9.3.2.1	Superficie et nombre.....	178
9.3.2.2	Hauteur.....	178
9.3.2.3	Normes d'implantation.....	178
9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier.....	178
9.3.2.5	Bâtiment de type «mégadôme» :.....	178
9.3.3	Clôtures, haies et murets.....	179
9.3.3.1	Clôtures interdites.....	179
9.3.3.2	Aménagement et entretien.....	179
9.3.3.3	Normes d'implantation.....	179
9.3.3.4	Triangle de visibilité.....	179
9.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement.....	179
9.3.4.1	Dispositions générales.....	179
9.3.4.2	Nombre de cases requises.....	180
9.3.5	Aires d'entreposage extérieur.....	180

9.3.6	Dispositions applicables à l'affichage	180
9.3.6.1	Enseignes autorisées	180
9.3.6.2	Dispositions applicables	180
9.4	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES.....	181
9.4.1	Usages secondaires autorisés.....	181
9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	181
9.4.2.1	Dispositions générales	181
9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière	181
9.5	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU DÉBOISEMENT	182
9.5.1	Certificat d'autorisation.....	182
9.5.2	Dimension des aires de coupe.....	182
9.5.3	Aires d'application	182
9.5.4	Coupe à blanc	182
9.5.5	Protection des propriétés voisines.....	183
9.5.6	Protection visuelle des chemins publics	183
9.5.7	Aires d'empilement.....	183
9.5.8	Exceptions.....	183
9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones	184
9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets)	184
9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 %	185
9.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX SCIERIES MOBILES.....	185
9.6.1	Scieries mobiles	185
9.6.2	Conditions applicables	185
9.6.2.1	Certifications applicables.....	185
9.6.2.2	Implantation	185
9.6.2.3	Disposition des résidus	185
9.6.2.4	Entreposage de bois	185
9.6.2.5	Démobilisation	185
9.6.2.6	Entreposage	185
9.7	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GESTION DES IMPLANTATIONS ET DE L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS ORGANIQUES EN VUE DE FAVORISER UNE COHABITATION DES USAGES EN MILIEU AGRICOLE.....	186
9.7.1	Dispositions générales.....	186
9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation.....	186
9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs	186
9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage	187
9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme.....	188
9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ.....	188
9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres	188
9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation	188
9.7.7.2	Immeuble protégé	188
9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entrepasés à l'extérieur de l'installation d'élevage).....	189
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation :	189
9.7.8.2	Immeuble protégé	189
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs	189
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation	189
9.7.9.2	Immeuble protégé	189
9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage.	190
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage.....	190
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage.....	190
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons.....	190
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins.....	190

9.7.12.1	Unité d'élevage porcin	190
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin	191
9.8	RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE FORESTIÈRE	191
	CHAPITRE 10	192
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE	192
10.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	192
10.2	MARGES	192
10.2.1	Marge avant	192
10.2.2	Marges latérales	192
10.2.3	Marge arrière	192
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	192
10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications	192
10.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	193
10.3.1	Usage principal et usages accessoires	193
10.3.2	Bâtiments accessoires	193
10.3.2.1	Nombre	193
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire	193
10.3.2.3	Normes d'implantation	193
10.3.2.4	Hauteur	193
10.3.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	193
10.3.3.1	Clôtures interdites	193
10.3.3.2	Aménagement et entretien	193
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	193
10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	194
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	194
10.3.4.1	Dispositions générales	194
10.3.4.2	Dispositions particulières	194
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	195
10.3.5.1	Situation	195
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement	195
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur	195
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage	195
10.3.7.1	Enseignes autorisées	195
10.3.7.2	Nombre	195
10.3.7.3	Aire des enseignes	195
10.4	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	196
10.4.1	Usages secondaires autorisés	196
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire	196
10.5	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES- TAMPONS	196
10.5.1	Disposition générale	196
10.5.2	Aménagement	196
	CHAPITRE 11	197
	DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES	197
11.1	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES SUR LES ÎLES	197
11.1.1	Territoire assujéti	197
11.1.2	Constructions et ouvrages autorisés	197
11.1.3	Règle générale d'implantation	197
11.1.4	Travaux d'excavation du sol	197
11.1.5	Travaux d'abattage	197
11.2	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 2 AE, 4 AE, 5 AE, 6 AE, 6-1 AE, 6-2 AE, 7 AE, 8 AE, 12 AE, 20-1 AE, 21 AE, 22-1 AE, 30-1 AE, 32 AE, 33 AE, 35-1 AE, 42-3 AE, 102-1 AE	197
11.2.1	Règles d'implantation résidentielle	197
11.2.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature	199
11.3	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE	199
11.3.1	Règles d'implantation résidentielle	199
11.3.2	Les autres usages autorisés	199
11.4	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 12-1 FD, 20 FD, 22 FD, 23 FD, 32-4 FD, 32-5 FD, 32-6 FD, 32-7 FD, 32-8 FD, 32-9 FD, 33-1 FD, 33-2 FD, 34 FD, 35 FD, 42 FD, 42-2 FD ..	199

11.4.1	Règles d'implantation résidentielle	199
11.4.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière	200
11.5	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 2-2 FE	200
11.5.1	Règles d'implantation résidentielle	200
11.6	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 31 CO, 139 CO, 211 CO, 217 CO, 240 CO, 255 CO, 257 CO, 603 CO	200
11.6.1	Règles générales d'implantation	200
11.6.2	Travaux d'excavation de sol	200
11.6.3	Travaux d'abattage	200
11.7	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 1 RP, 2-1 RP, 15 RP, 23-1 RP, 25 RP, 27 RP ET 205 RP	201
11.7.1	Règle générale d'implantation	201
11.7.2	Travaux d'excavation de sol	201
11.7.3	Travaux d'abattage	201
11.8	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 3 RM, 17 RM, 24 RM, 24-1 RM, 32-1 RM, 32-2 RM, 32-3 RM, 41 RM, 45 RM, 103 RM, 122 RM, 200 RM ET 212 RM	201
11.8.1	Règle générale d'implantation	201
11.8.2	Travaux d'excavation de sol	202
11.8.3	Travaux d'abattage	202
11.9	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V,	202
11.9.1	Règle générale d'implantation	202
11.9.2	Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières	202
11.9.3	Travaux d'excavation de sol	203
11.9.4	Travaux d'abattage	203
11.10	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES ET CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES 36 V, 43 V ET 44 V	203
11.11	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 17-1 RM	204
11.12	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES DANS LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUE (AD)	207
	CHAPITRE 12	209
	DISPOSITIONS FINALES	209
12.1	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÉROGATIONS ET AUX DROITS ACQUIS	209
12.1.1	Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983	209
12.1.2	Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires	209
12.1.2.1	Cessation de la reconnaissance de droit acquis	209
12.2	DÉROGATION ET SANCTION	215
12.2.1	Dispositions générales	215
12.2.2	Pénalité et continuité de la contravention	215
12.2.2.1	Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres	215
12.2.2.2	Continuité de la contravention et recours	216
12.2.3	Recours de droit civil	216